

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

**2025-009**

<b>Date de convocation : 06/03/2025</b>	<b>Le 10 mars 2025 à 20H00</b> le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b>  Afférents au conseil : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 11	<b>Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas ; TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MABY Danièle.</b>  <b>Absents excusés : Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH).</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/03/2025	<b>Absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, Mme. MARQUAIRE Danièle, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile.</b>  SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE LUZE Laurence

**OBJET : Aménagement de la place publique du Barry et de ses abords - Demande de subvention afférente au volet mobilier**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place publique du Barry et de ses abords, il est possible pour la commune de Mirabeau, commune de moins de 1500 habitants, de solliciter la région au titre d'un second dossier « nos communes d'abord ».

Il y a lieu de procéder à une demande d'aide financière destinée au mobilier de cette opération (bancs, table, pergola, luminaire...).

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La délibération précédente « Lancement du projet d'aménagement de la place publique du Barry et de ses abords, dans le cadre de « Petites Villes de Demain » - Demandes du subventions afférentes au projet »

**Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ainsi que la sollicitation des partenaires financiers comme suit :

Dépenses	En € en HT	En € en TTC	Recettes	En € HT	En %
Mobilier	41 000.00	49 200.00	Région – nos communes d'abord – 2 <sup>e</sup> dossier	15 000.00	37%
			Reste à charge	26 000.00	63%
<b>TOTAL</b>	<b>41 000.00</b>	<b>49 200.00</b>		<b>41 000.00</b>	<b>100%</b>

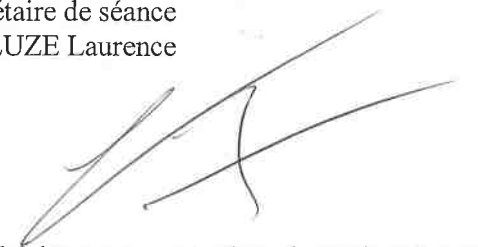
**VOTE : UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

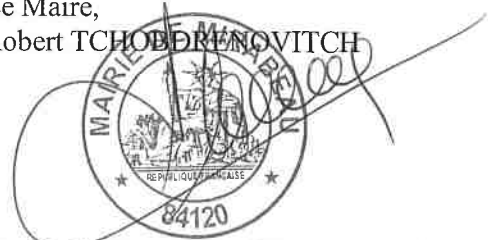
Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance  
 DE LUZE Laurence



Le Maire,

Robert TCHOBDRENOVITCH



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.